



Le 25 janvier 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Sipperec signe une convention de partenariat avec l'établissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette (EPPGHV).

Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), a engagé depuis 1997, au titre de sa compétence en matière de « réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication », plusieurs initiatives visant à développer les infrastructures et réseaux de télécommunications haut débit sur le territoire des trois départements de la première couronne parisienne.

Dans ce cadre, une concession a notamment été conclue avec la société Irisé pour l'établissement et l'exploitation d'une infrastructure de fibre noire, également baptisée Irisé, qui dessert 84 communes de la première couronne.

Par ailleurs, le SIPPEREC souhaite favoriser les initiatives et partenariats visant à accompagner l'émergence et le développement de nouveaux services et contenus utilisant les capacités des réseaux haut débit sur le territoire.

De son côté l'établissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette a développé depuis plusieurs années de nombreux partenariats avec les collectivités locales voisines, en particulier avec les communes et le Département de la Seine-Saint-Denis, afin de développer la fréquentation et la participation des publics et acteurs de proximité.

Entre autres, il a conclu un partenariat avec le rectorat de Créteil (qui regroupe les académies des départements de Seine-Saint-Denis, Val de Marne et Seine et Marne) visant à développer la fréquentation des publics scolaires et multiplier les initiatives et projets pédagogiques autour des événements culturels et scientifiques organisés sur le site.

Par ailleurs, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'EPPGHV ont conclu une convention fixant le cadre de leur partenariat pour le festival biennal « Villette Numérique », dont la dernière édition a eu lieu du 21 septembre au 3 octobre dernier.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du parc et des équipements qui y sont implantés, de faciliter l'organisation et la diffusion des activités qu'il propose au public, notamment en direction des collectivités voisines de la première couronne, l'EPPGHV a décidé d'améliorer la qualité des infrastructures de télécommunications disponibles sur le site.

La convention a été signée pour une durée de 10 ans.

Le SIPPEREC autorise son concessionnaire, la société Irisé, à desservir le site de l'EPPGHV, dans les conditions prévues par la convention de concession.

Contact presse
Catherine Dumas
cdumas@sipperec.fr
01 44 74 32 09